

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

TABLEAU VII

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

BEGROOTING VAN HET DIENSTJAAR 1921.

TABEL VII

MINISTERIE VAN LANDBOUW

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE PREMIER.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	a) Traitement du Ministre fr. 35,000 » b) Frais de représentation 9,000 »	44,000 »
2	Traitements d'activité et de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service — Traitements du personnel de province détaché à l'administration centrale. Salaires (y compris une somme de 150,600 francs pour indemnité mobile de vie chère)	1,382,370 »
3	Indemnités pour travaux extraordinaires, secours, etc.	39,000 »
4	Frais de tournées, de voyage et de missions	166,000 »
5	Matériel	333,000 »
6	Frais résultant de la collation des décorations agricoles et spéciales	37,000 »
7	Indemnités aux conseillers de Gouvernement. Frais divers	20,000 »
8	Honoraires et frais de déplacement des avocats du Département	5,000 »
9	Comité supérieur de contrôle. Commissions d'enquête. (Les magistrats qui font partie de conseils, jurys, commissions, etc., ressortissant au Département de l'Agriculture, toucheront des indemnités de vacation, au même titre que les autres membres.)	55,000 »
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
10	Premier terme des pensions. (Crédit non limitatif)	10,000 »
11	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents salariés, à leur veuve ou aux membres de leur famille dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime	4,000 »

TABEL VII. — MINISTERIE VAN LANDBOUW.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.	
	EERSTE HOOFDSTUK.	
	HOOFDBEHEER.	
	a) Jaarwedde van den Minister	1
	b) Kosten van vertoon	1
	Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid der ambtenaren, beambten en bedienden — Jaarwedden der beambten uit de provinciën werkzaam bij het Hoofdbeheer. Loonen (inbegrepen eene som van 150,600 frank voor verandertijke duurteloestag).	2
	Vergoedingen voor buitengewone werken, hulpgelden, enz	3
	Omreis-, reis- en zendingkosten	4
2,081,370 »	Materieel	5
	Kosten van het begeven der landbouw- en bijzondere eere teekens	6
	Vergoedingen aan de Staatsraadsheeren Verscheidene onkosten	7
	Honoraria en verplaatsingskosten der advocaten van het Departement	8
	Hooger Comité van toezicht. Onderzoekscommissies. (De magistraten die deel uitmaken van raden, jury's, commissies, enz., alhangende van het Departement van Landbouw, ontvangen zittingsvergoedingen, evenals de andere leden.)	9
	HOOFDSTUK II.	
	PENSIOENEN EN HULPGELDEN.	
	Eerste termijn der pensioenen. (Onbepaald crediet.)	10
14,000 »	Verleening van hulpgelden, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beambten of bezollijde agenten, aan hunne weduwen of verwanten wier stens zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden Verleening van hulpgelden, in uitzonderlijke omstandigheden, aan diegene der personen die een gering pensioen genieten.	11

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE III.		
AGRICULTURE.		
12	Indemnités pour chevaux et bestiaux abattus par ordre de l'autorité — indemnités pour bêtes bovines et porcines abattues ou saisies pour cause de tuberculose. — Indemnités pour bêtes bovines mortes ou abattues et reconnues atteintes de charbon — Frais à résulter du paiement de ces indemnités — Achat de tuberculine, malléine, vaccins anticharbonneux, vaccins et sérums contre le rouget du porc Recherche de nouveaux sérums, subsides. Mesures à prendre contre la propagation de maladies contagieuses du bétail, salaires — Frais d'achat, de transport et d'utilisation de matières désinfectantes, matériel, etc. Dépenses diverses. — Enlèvement et destruction de cadavres d'animaux impropres à la consommation — Frais d'achat, de transport et d'utilisation de matières désinfectantes — Frais de vacation des vétérinaires en exécution des règlements sur la tuberculose — Subsides aux fonds provinciaux d'agriculture. — Subsides aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre les pertes de chevaux et bestiaux. — Subsides aux provinces en exécution des règlements provinciaux pour l'amélioration des races bovine et chevaline — Encouragements. — Achat de médailles. — Primes nationales de conservation, frais de jurys, médailles, diplômes, achat de collections, etc. — Subsides aux sociétés et syndicats d'élevage pour l'amélioration des races bovine, chevaline, porcine et des autres races d'animaux domestiques. — Institut de zootechnie — Comité technique de l'élevage. — Subsides. — Etudes et recherches en vue de l'amélioration des races d'animaux domestiques.	2,945,000 »
<i>Service des Conseillers de Zootechnie.</i>		
13	Traitements, salaires (y compris une somme de 4,800 francs pour indemnité mobile de vie chère)	43,800 »
14	Frais de tournées, de voyage et de missions	22,000 »
15	Matériel, frais de bureau, dépenses diverses	40,000 »
<i>Inspection vétérinaire.</i>		
16	Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires (y compris une somme de 28,800 francs pour indemnité mobile de vie chère).	273,800 »
17	Indemnités. — Secours à d'anciens vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin.	12,000 »
18	Frais de tournées, de voyage et de missions des inspecteurs vétérinaires ainsi que des inspecteurs vétérinaires suppléants et des médecins vétérinaires agréés	180,000 »
19	Matériel, frais de bureau. Bulletin du service de la police sanitaire. Impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques.	100,000 »
<i>Associations et publications agricoles.</i>		
20	Conseil supérieur de l'Agriculture : traitement du secrétaire. Dépenses diverses	15,000 »

TABEL VII. — MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG.)

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK III.	
	LANDBOUW.	
	Schadeloosstellingen voor op bevel der overheid afgemaakte paarden en vee. — Schadeloosstellingen wegens het afmaken of inbeslagnemen van tuberculose runders en zwijnen. — Schadeloosstellingen voor doode of geslachte en door koolziekte aangestaste runders. — Betaling dezer schadeloosstellingen. — Aankoop van tuberculine, malleine, inentfels tegen koolziekte inentfels en serums tegen varkenspokziekte. — Opsporen van nieuwe serums. Toelagen. Te treffen maatregelen tegen het verspreiden van besmettelijke veeziekten. Loonen. — Kosten van aankoop, vervoer en benutting van onsmettingsstoffen, materieel, enz. Allerhande uitgaven. — Weghalen en vernietigen van voor het verbruik ongeschikte dierenlijken. — Kosten van aankoop, vervoer en benutten van onsmettingsstoffen. — Kosten van zittingen der veeartsen, volgens de verordening betreffende de tuberculose. — Toelagen aan de provinciale landbouwfonds. Toelagen aan de maatschappijen van onderlinge verzekering en herverzekering tegen het verlies van paarden en vee. — Toelagen aan de provinciën, volgens de provincieverordeningen betreffende het verbeteren van de runder- en paardenrassen — Vanmoedigingen. — Aankoop van medailles. — Rijkspremiën van bewaring, jurykosten, medailles, diploma's, aankoop van verzamelingen enz. — Toelagen aan kweekmaatschappijen en syndicaten voor het verbeteren van de runder- paarden varkens- en andere huisdierenrassen. — Instituut van dierenkennis. — Technisch weekcomité. — Toelagen — Studien en opzoeken betreffende het verbeteren der huisdierenrassen	12
	<i>Dienst der raadsheeren van dierenkennis.</i>	
	Jaarwedden, loonen (<i>inbegrepen eene som van 4,800 frank voor veranderlijke duurtetoeslag</i>).	13
	Omreis- reis en zendingskosten	14
	Materieel, kantoorkosten, allerhande uitgaven	15
	<i>Veeartsenijkundig toezicht.</i>	
	Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid. — Loonen (<i>inbegrepen eene som van 28,800 frank voor veranderlijke duurtetoeslag</i>).	
	Vergoedingen. — Hulpgetden aan gewezen rijksveeartsen, aan hunne nooddurttige weduwen en weezen.	17
	Omreis-, reis- en zendingskosten van de toezichtersveeartsen; alsook van de toegevoegde toezichtersveeartsen en van de aangenomen veeartsen.	18
4,874,100 »	Materieel, kantoorkosten. Bull-tijn van den gezondheidspolitiedienst. Drukwerk en allerhande uitgaven voor de gezondheidspolitie der huisdieren.	19
	<i>Landbouw-vereeningingen en uitgaven.</i>	
	Hoogere Landbouwwraad: jaarwedde van den secretaris — Allerlei uitgaven	20

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
21	Sociétés agricoles provinciales. Comices agricoles et associations agricoles libres. Subsidés pour concours, expositions et congrès agricoles. Subsidés et encouragements à des sociétés agricoles et notamment aux associations établies entre cultivateurs de houb on. Subsidés aux sociétés coopératives de crédit agricole, pour frais de premier établissement et pour le service d'inspection organisé par les caisses centrales de crédit agricole. Encouragements. — Missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture. Acquisition d'ouvrages et de publications agricoles. — Enquêtes, statistiques, dépenses diverses.	300,000 »
	Enseignement vétérinaire. <i>École de médecine vétérinaire de l'État.</i>	
22	Traitements d'activité et de disponibilité, salaires, secours, indemnités, etc. (y compris une somme de 54,900 francs pour indemnité mobile de vie chère)	545,000 »
23	Frais de tournées, de voyage et de missions. Commissions de surveillance, jurys, etc. Dépenses diverses. Bourses d'études. Bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires prévues par la loi sur l'enseignement vétérinaire	22,000 »
24	Matériel. Frais de bureau. Publication des cours. Impressions. Dépenses diverses	368,500 »
	Enseignement de la maréchalerie. <i>École centrale pratique de maréchalerie de l'État.</i>	
25	Traitements, salaires, etc. (y compris une somme de 1,200 francs pour indemnité mobile de vie chère)	25,000 »
26	Matériel. Commission de surveillance, jurys, etc. Dépenses diverses	45,000 »
	<i>Conférences de maréchalerie.</i>	
27	Cours temporaires. Jurys, indemnités, dépenses diverses	25 000 »
	CHAPITRE IV. ENSEIGNEMENT AGRICOLE.	
28	Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires. (y compris une somme de 87,600 francs pour indemnité mobile de vie chère) a) Institut agronomique de l'État, à Gembloux. b) id id id à Gand c) Ecole moyenne pratique d'agriculture de Huy.	856,915 »
29	Indemnités, secours, etc. a) Institut agronomique de l'État, à Gembloux. b) id id id à Gand c) Ecole moyenne pratique d'agriculture de Huy	7,400 »

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
30	Frais de tournées, de voyages et de missions, etc a) Institut agronomique de l'État, à Gembloux. b) id. id. id. à Gand c) Ecole moyenne pratique d'agriculture de Huy.	8,000 »
31	Matériel, frais de bureau, améliorations, frais d'exploitations, impressions. — Frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys. — Dépenses diverses . . . a) Institut agronomique de l'État, à Gembloux. b) id. id. id. à Gand c) Ecole moyenne pratique d'agriculture de Huy.	320,800 »
32	Institut normal supérieur d'économie ménagère agricole. — Traitements d'activité et de disponibilité — Salaires (y compris une somme de 6 000 francs pour indemnité mobile de vie chère).	72,950 »
33	Indemnités, secours, etc	3,000 »
34	Frais de tournées, de voyage et de missions, etc.	3,000 »
35	Matériel, frais de bureau, etc. Ferme : exploitation, expériences, frais d'entretien . . .	70,000 »
36	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole de l'État ou soumis à l'inspection	40,000 »
37	Enseignement ménager agricole ambulancier. — Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires (y compris une somme de 61,100 francs pour indemnité mobile de vie chère).	348,225 »
38	Indemnités, secours, etc	3,000 »
39	Frais de tournées, de voyage et de missions, etc.	50,000 »
40	Matériel, frais de bureau, jurys, etc.	133,000 »
41	Conférences agricoles : indemnités aux conférenciers, frais divers. — Enseignement agricole moyen et primaire. — Subsidés — Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion de conférences agricoles. — Conseil de perfectionnement de l'enseignement agricole — Bibliothèques agricoles, fonctionnement. — Congrès, expositions. — Enquêtes. — Frais divers	397,000 »
	<i>Service des Agronomes de l'État.</i>	
42	Traitements d'activité et de disponibilité — Salaires (y compris une somme de 44,500 francs pour indemnité mobile de vie chère).	423,665 »
43	Indemnités, secours, etc.	4,000 »
44	Frais de tournées, de voyage et de missions	157,230 »
45	Matériel, frais de bureau, etc.	50,200 »

TABEL VII. — MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstak.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Omreis-, reis- en zendingskosten, enz.	30
	a) 's Rijks instituut van Landbouwkunde, te Gemblours. b) id id id id te Gent. c) Practische middelbare landbouwschool te Hoei.	
	Materieel, kantoorkosten, verbeteringen, ontginningskosten, drukwerken. — Kosten van de bestuur- en toezichtscommissies en van de jury's — Verschillende uitgaven	31
	a) 's Rijks instituut van Landbouwkunde, te Gemblours. b) id id id id te Gent. c) Practische middelbare landbouwschool te Hoei.	
	Hooger normaalinstituut voor huishoudelijke landbouw. — Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid. — Loonen (<i>inbegrepen eene som van 6,000 frank voor veranderlijke duurtetoelag</i>).	32
	Vergoedingen, hulpgelden, enz.	33
	Omreis-, reis- en zendingskosten, enz.	34
	Materieel, kantoorkosten, enz. Hoeve : exploitatie, proefnemingen onderhoudskosten.	35
	Studiebeurzen voor leerlingen van 's Rijks of van aan het toezicht onderworpen landbouwonderwijsgestichten.	36
	Rondreizend huishoudelijk landbouwonderwijs — Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid — Loonen. (<i>inbegrepen eene som van 61,100 frank voor veranderlijke duurtetoelag</i>).	37
	Vergoedingen, hulpgelden, enz.	38
	Omreis-, reis- en zendingskosten, enz.	39
	Materieel, kantoorkosten, jurij's enz.	40
	Landbouwvoordrachten : vergoedingen aan de voordrachtgevers, allerhande kosten — Middelbaar en lager landbouwonderwijs — Toelagen. — Aankoop van werken om als prijzen te worden geschonken bij de landbouwvoordrachten. — Raad tot verbetering van het landbouwonderwijs. — Landbouwboekertijen, werking — Tentoonstellingen, Congressen, onderzoeken. — Allerlei kosten.	41
4,429,355 »	<i>Dienst van 's Rijks Landbouwkundigen.</i>	
	Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid — Loonen (<i>inbegrepen eene som van 44.500 frank voor veranderlijke duurtetoelag</i>).	42
	Vergoedingen, hulpgelden, enz.	43
	Omreis-, reis- en zendingskosten	44
	Materieel, kantoorkosten, enz.	45

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	<i>Service des champs d'expériences agricoles, etc.</i>	
46	Frais des champs d'expériences et de démonstration pour l'agriculture : Subsidés, frais d'études — Expériences et démonstrations relatives à l'alimentation du bétail. — Acquisition d'ouvrages agricoles, missions et commissions spéciales, enquêtes, statistiques, impressions, documentation dans l'intérêt de l'enseignement de la science agricole. — Dépenses diverses	166,500 »
	<i>Institut international d'agriculture de Rome.</i>	
47	Frais de participation de la Belgique — Traitement du Délégué au Comité permanent. — Indemnité de résidence, etc. (y compris une somme de 1,200 francs, pour indemnité mobile de vie chère)	32,600 »
	<i>Stations agronomiques et expérimentales. — Laboratoires d'analyses.</i>	
48	Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires (y compris une somme de 101,400 francs pour indemnité mobile de vie chère)	801,850 »
49	Indemnités, secours, etc	29,000 »
50	Frais d'inspection, de voyage, missions, etc. — Frais de la commission consultative permanente des laboratoires et de la commission des sols et des climats. — Exécution de la loi sur la falsification des engrais, etc. — Subsidés aux laboratoires provinciaux, communaux et privés	55,000 »
51	Matériel, frais de bureau, etc.	200,000 »
	<i>Industries rurales. — Génie rural.</i>	
52	Industries rurales. — Études et vulgarisation. — Subsidés	25,000 »
53	Génie rural. — Constructions rurales — Améliorations agricoles. — Main-d'œuvre agricole. — Embellissement de la vie rurale — Subsidés — Acquisition d'ouvrages pour le service du génie rural — Conférences — Publications — Missions. — Enseignement du Génie rural; mécanique; écoles subsidiées et ambulantes	107,000 »
54	Mise en valeur agricole des terres incultes — Enquêtes. — Encouragements	50,000 »
	CHAPITRE V.	
	OFFICE HORTICOLE.	
	<i>Jardin botanique de l'État.</i>	
55	Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires (y compris une somme de 58,200 francs, pour indemnité mobile de vie chère).	328,963 »
56	Indemnités, secours, etc.	1,000 »

TABEL VII. — MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	<i>Dienst der landbouwproefvelden, enz.</i>	
	Kosten over de landbouwproef- en demonstratievelden : Toelagen, studiekosten. — Proefnemingen en demonstraties betreffende het veevoeden. — Aankoop van werken, over landbouw bijzondere zendingen en commissies, onderzoeken, statistieken, drukwerken, documentatie in het belang van het onderwijs der landbouwwetenschap — Allerhande uitgaven.	46
	<i>Internationaal landbouwinstituut van Rome.</i>	
	Kosten der deelneming [van België. — Jaarwedde van den afgevaardigde bij het bestendig Comité. — Vergoeding van verblijf, enz. (inbegrepen eene som van 1,200 frank voor veranderlijke duurtetoeslag).	47
	<i>Landbouwkundige Staties en Proefstaties. — Ontledingslaboratoriums.</i>	
	Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid. — Loonen (inbegrepen eene som van 101,400 frank voor veranderlijke duurtetoeslag).	48
	Vergoedingen, hulp gelden, enz.	49
	Onderzoeks-, reis-, zendingskosten, enz. — Kosten van de bestendige raadgevende commissie der laboratoriums en van de commissie der gronden en der klimaten. — Tenuitvoering der wet op de meststoffenvervalsing, enz. — Toelagen aan de provinciale, gemeentelijke en bijzondere laboratoriums.	50
	Materieel, Kantoorkosten, enz.	51
	<i>Landelijke nijverheden. Landelijke genie.</i>	
	Landelijke nijverheden. — Studiën en verspreiding onder het volk. — Toelagen . . .	52
	Landelijke genie. — Landelijke gebouwen. — Landbouwverbeteringen — Landbouwhandarbeid — Verfraaiing van het landleven. — Toelagen — Aankoop van werken voor den Dienst der Landelijke Genie — Voordrachten. — Uitgaven. — Zendingen — Onderwijs van de landelijke genie; werktuigkunde; gesubsidieerde en rondreizende scholen	53
	Landbouwontginning van braakgrond. — Onderzoeken. — Aanmoedigingen. . . .	54
	HOOFDSTUK V.	
	TUINBOUWDIENST.	
	<i>'s Rijks Kruidtuin.</i>	
	Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid. — Loonen (inbegrepen eene som van 58,200 frank voor veranderlijke duurtetoeslag).	55
	Vergoedingen, hulp gelden, enz.	56

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
57	Frais de route du personnel et des membres de la Commission de surveillance. — Vacations, missions, etc.	4,000 »
58	Dépenses de matériel et de culture. — Frais de bureau, etc. — Musée forestier. — Dépenses diverses	159,000 »
	<i>Service des champs d'expériences horticoles, etc.</i>	
59	Champs d'expériences et de démonstration pour l'horticulture : Subsidés, dépenses diverses et frais d'études — Bureau officiel de renseignements commerciaux (annexe du département de l'Agriculture). — Frais d'études, matériel. — Frais de développement des relations commerciales à l'étranger — Acquisition d'ouvrages horticoles. — Missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'horticulture — Enquêtes, statistiques, impressions. — Divers et imprévus. — Convention phylloxérique	33,400 »
	<i>Service phytopathologique. — Service des conseillers d'horticulture.</i>	
60	Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires (y compris une somme de 8,409 francs pour indemnité mobile de vie chère)	76,300 »
61	Indemnités, secours, etc.	1,000 »
62	Vacations, frais de route, missions, etc.	32,900 »
63	Matériel, frais de bureau, etc.	4,100 »
	Enseignement horticole.	
	<i>Écoles moyennes pratiques d'horticulture de l'État.</i>	
64	Traitements d'activité et de disponibilité. Salaires (y compris une somme de 63,900 francs pour indemnité mobile de vie chère)	361,500 »
65	Indemnités, secours, etc.	2,800 »
66	Vacations, frais de route du personnel et des membres de la commission de surveillance et des jurys. Missions, etc.	3,700 »
67	Matériel, frais de bureau. Amélioration. Frais de culture et d'exploitation, etc.	38,400 »
68	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement horticole de l'État ou soumis à l'inspection	5,000 »
69	Enseignement horticole moyen et primaire : subsidés. — Enseignement horticole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Conférences horticoles. Jurys des examens pour l'obtention du certificat de capacité. Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion de conférences horticoles. Cours coloniaux	140,000 »
	<i>Associations horticoles.</i>	
70	Conseil supérieur de l'horticulture. Associations horticoles. Subsidés. Concours, expositions ou congrès horticoles. Subsidés. Jardins-ouvriers et Ligues du Coin de terre. Subsidés	87,000 »

TABEL VII. — MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Reiskosten van het personeel en van de leden der toezichtscommissie. — Zittingen, zendingen, enz.	57
	Uitgaven voor materieel en cultuur. — Kantoorkosten, enz. — Boschmuseum. — Allerhande uitgaven.	58
	<i>Dienst der tuinbouwproefvelden, enz.</i>	
	Tuinbouwproef- en demonstratievelden: Toelagen, allerhande uitgaven, en studiekosten. — Officieel kantoor voor handelsinlichting (gehecht aan het Landbouwdepartement). — Studiekosten, materieel. — Kosten van uitbreiding der handel-berakingen in den vreemde. Aankoop van werken over tuinbouw — Bijzondere zendingen en commissies in het belang van den tuinbouw — Onderzoeken, statistieken, drukwerken. Allerhande en onvoorzienne uitgaven — Overeenkomst tot bestrijding der wijngaard-luis	59
	<i>Dienst voor plantenziektenleer. — Dienst der tuinbouwraadgevers.</i>	
	Jaarwelden van werkzaamheid en beschikbaarheid. — Loonen (inbegrepen eene som van 8,400 frank voor veranderlijke duurtoeslag).	60
	Vergoedingen, hulp gelden, enz.	61
1 301,063 »	Zittingen, reiskosten, zendingen, enz.	62
	Materieel, kantoorkosten, enz.	63
	Tuinbouwonderwijs.	
	<i>'s Rijks praktische middelbare tuinbouwscholen.</i>	
	Jaarwelden van werkzaamheid en beschikbaarheid. Loonen (inbegrepen eene som van 63,900 frank voor veranderlijke duurtoeslag).	64
	Vergoedingen, hulp gelden, enz.	65
	Zittingen, reiskosten van het personeel, van de leden der toezichtscommissie en van de jury's. Zendingen, enz.	66
	Materieel, kantoorkosten. Verbetering Teelt- en ontginningskosten, enz.	67
	Studiebeurzen voor leerlingen van 's Rijks tuinbouwonderwijsinrichtingen of van aan het toezicht onderworpen scholen	68
	Middelbaar en lager tuinbouwonderwijs: toelagen — Tuinbouwonderwijs in de scholen voor volwassenen (winterscholen). — Tuinbouwvoordrachten. Jurys der examens tot het bekomen van het bekwaamheidsgetuijgschrift — Aankoop van werken om als prijzen geschonken te worden bij tuinbouwvoordrachten. — Coloniale leerlang.	69
	<i>Tuinbouwverenigingen.</i>	
	Hoogere tuinbouwraad — Tuinbouwverenigingen — Toelagen — Tuinbouwprijskam- pen-tentoonstellingen of -congressen. — Toelagen — Werkmanstuinen en Werk van het Hoekje grond. Toelagen.	70

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE VI.		
EAUX ET FORÊTS.		
<i>Personnel provincial.</i>		
71	Traitements d'activité et de disponibilité. — Indemnités — Frais d'intérim (y compris une somme de 801,100 francs pour indemnité mobile de vie chère)	3,880,270 »
72	Indemnités, secours, frais de maladie, déménagements, etc.	13,000 »
73	Frais de tournées et de contrôle. Frais de route et de séjour alloués au personnel et aux membres des commissions d'études et d'aménagement	99,000 »
74	Matériel, armement, équipement, masse d'habillement, dépenses diverses, etc.	160,000 »
<i>Service spécial des expériences, etc. Conseil supérieur des forêts, etc.</i>		
75	Conseil supérieur des forêts: frais de route et de séjour — Encouragements à des institutions forestières — Subsidés aux propriétaires d'arbres remarquables, pour mesures de protection et de conservation. — Enseignement, concours, expositions, conférences	30,000 »
76	Matériel, frais divers — Service spécial des expériences et des consultations forestières — Station de recherches. — Achat, production et contrôle des semences et plants forestiers — Musée forestier de Groenendael	85,000 »
<i>Forêts domaniales.</i>		
77	Travaux de culture et d'amélioration. Dépenses diverses. — Construction, entretien, location de maisons ou indemnités représentatives. — Construction, entretien de routes destinées à faciliter l'exploitation — Arpentage des coupes	550,000 »
<i>Terrains incultes et bois communaux et d'établissements publics.</i>		
78	Terrains incultes et bois des communes et des établissements publics. Mise en valeur. Conversion en bois, prés, oseraies ou étangs. Subsidés aux communes et aux établissements publics — Travaux exceptionnels d'amélioration: restauration de bois ruinés ou exploités, création de sous-étages, assainissements, création, réfection et amélioration de chemins d'intérêt forestier. Subsidés aux communes et aux établissements publics. — Dépenses diverses	100,000 »

TABEL VII. — MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<p style="text-align: center;">AANWIJZING</p> <p style="text-align: center;">VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</p>	Artikelen.
4,995,370 »	<p>HOOFDSTUK VI.</p> <p>WATERS EN BOSSCHEN.</p> <p><i>Provinciaal personeel.</i></p>	
	Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid. — Vergoedingen — Interimkosten (inbegrepen eene som van 801,400 frank voor veranderlijke daartetoelag.)	71
	Vergoedingen, hulpelden, kosten wegens ziekte, verhuizing, enz	72
	Omreis- en toezichtskosten. Reis- en verblijfskosten van het personeel en van de leden der studie- en inrichtingscommissies.	73
	Materieel, uitrusting, kleedingfonds, allerhande uitgaven, enz	74
	<i>Bijzondere proefnemingsdienst, enz — Hoogere Boschraad, enz.</i>	
	Hoogere boschraad: reis- en verblijfskosten. — Aanmoedigingen aan boschinstituten — Toelagen aan eigenaars van merkwaardige boomcn voor beschermings- en bewaeringsmaatregelen. — Onderwijs, prijskampen, tentoonstellingen, voordrachten	75
	Materieel, allerhande kosten — Bijzondere dienst voor proefnemingen en raadplegingen betreffende bosschen. — Opsporingsstatie. — Aankoop, voortbrengst van en toezicht over boschzaden en planten. — Boschmuseum van Groenendael.	76
	<i>Domeinbosschen.</i>	
	Teelten en verbeteringswerken. Allerlei uitgaven. — Bouwen, onderhoud, huren van huizen of gelijkaardige vergoedingen. — Maken en onderhoud van wegen ter vergemakkelijking der ontginning. Meting der hakken.	77
<i>Braakgronden, gemeentebosschen en bosschen van openbare inrichtingen.</i>		
Braakgronden en bosschen der gemeenten en openbare inrichtingen. Vruchtbaarmaking Hervorming in bosschen, weiden, teenbosschen of vijvers. Toelagen aan de gemeenten en aan openbare inrichtingen — Uitzonderlijke verbeteringswerken: herstelling van verwoeste of ontgonnen bosschen, planten van onderhout, gezondmaking, aanleggen, herstellen en verbeteren van boschwegen Toelagen aan gemeenten en openbare inrichtingen — Allerlei uitgaven	78	

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	<i>Pisciculture et chasse.</i>	
79	Commission de pisciculture et Conseil supérieur de la chasse Frais de route et de séjour. — Subsidés et encouragements. — Dépenses diverses.	49,000 »
80	Matériel. — Repeuplement des cours d'eau, création de bassins d'élevage, aménagement de frayères naturelles, sauvetage de poissons en cas de baisse des eaux — Faucardement, etc — Gratifications aux agents énumérés à l'article 24 de la loi sur la pêche et à l'article 24 de la loi sur la chasse — Dépenses diverses	89,100 »
	CHAPITRE VII.	
	VOIRIE COMMUNALE, COURS D'EAU, TERRAINS FANGEUX. TRAMWAYS ET MESSAGERIES.	
81	Subsidés aux communes et aux wateringues pour l'extension et l'amélioration de la voirie communale, l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables et des terrains fangeux ou marécageux. — Transport de matériaux de pavage ou d'empierrement	3,200,000 »
82	Subsidés aux communes rurales pour les aider à assurer le bon entretien des chemins améliorés, avec l'intervention de l'État, comme chemins communaux d'intérêt agricole.	200,000 »
83	Subsidés aux provinces pour aider les communes à assurer le bon entretien des chemins vicinaux de grande communication améliorés.	2,500,000 »
84	Indemnités aux commissaires-voyers. Jetons de présence et indemnités aux membres et au secrétaire du Comité des tramways et autres commissions consultatives	41,000 »
	<i>Service de l'Hydraulique agricole.</i>	
85	Traitements d'activité et de disponibilité. — Indemnités de résidence. — Salaires d'agents temporaires et d'ouvriers porte-mire, chaîneurs, etc — Rémunération pour études techniques, expériences et travaux d'écriture (y compris une somme de 37,200 francs pour indemnité mobile de vie chère)	259,950 »
86	Indemnités et secours au personnel de l'hydraulique agricole	2,000 »
87	Frais de route et de séjour du personnel de l'hydraulique agricole	50,000 »
88	Matériel de bureau, impressions — Achat d'ouvrages techniques. — Acquisition et réparation d'instruments de topographie — Matériel d'études et d'expériences. — Dépenses diverses. — Frais de bureau du personnel de l'hydraulique agricole	30,000 »

TABEL VII. — MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	<i>Vischteelt en jacht.</i>	
	Vischteeltcommissie en (Hoogere jachtraad. — Reis- en verblijfkosten. — Toelagen en aanmoedigingen. — Allerhande uitgaven.	79
	Materieel. — Herbevolking der waterloopen, maken van teeltvijvers, aanleggen van knichtschielplaatsen, redding van visschen bij het zakken van het water. — Weiden van wateronkruid, enz. — Toelagen aan de agenten vermeld in artikel 24 der wet op de vischvangst en in artikel 24 der wet op de jacht. — Allerhande uitgaven.	80
	HOOFDSTUK VII.	
	GEMEENTEWEGEN WATERLOOPEN, MOERASGRONDEN. TRAMWEGEN EN VERVOERDIENSTEN.	
	Toelagen aan de gemeenten en wateringgen voor het uitbreiden en verbeteren der gemeentewegen, het verbeteren der onbevaarbare en onvlotbare waterloopen en de veen- of moerasgronden. — Vervoer van bestratings- en besteeningsmaterialen.	81
	Toelagen aan de landelijke gemeenten, om haar te helpen in het onderhoud der wegen, met tusschenkomst van den Staat verbeterd als gemeentewegen van landbouwbelaag.	82
	Toelagen aan de provinciën, om de gemeenten te helpen in het onderhoud van verbeterde buurtwegen van groot verkeer.	83
	Vergoedingen aan de wegencommissarissen. — Aanwezigheidspenningen van en vergoedingen aan de leden en den secretaris van het Tramwegen-comiteit en van andere raadgevende commissies.	84
	<i>Landelijke waterdienst.</i>	
6,282,950 »	Jaarwelden van werkzaamheid en beschikbaarheid. — Verblijfsvergoedingen. — Loonen der tijdelijke beambten en der dragers van het niveleermaterieel, kettingsdragers, enz. — Bezoldiging voor technische studiën, proefnemingen en schrijfwerk (inbegrepen eene som van 37,200 frank voor veranderlijke duurteloestag)	85
	Vergoedingen en hulp gelden aan het personeel van den landelijken waterdienst	86
	Reis- en verblijfkosten van het personeel van den landelijken waterdienst	87
	Kantoorbehoefden, drukwerken. — Aankoop van technische werken. — Aankoop en herstel van plaatsbeschrijvingstoestellen. — Studie- en proefnemingsmaterieel. — Allerhande uitgaven. — Kantoorkosten voor het personeel van den landelijken waterdienst.	

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE VIII.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
80	Dépenses imprévues non libellées au budget. — Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 44.	10,000 »
90	Rentes annuelles et pensions accordées : 1° à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions; 2° à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions	1,500 »
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES fr.		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE IX.		
SERVICES DIVERS.		
<i>Agriculture et horticulture.</i>		
91	Recensement général de l'agriculture. — Statistiques et divers.	10,000 »
92	Institut agronomique de l'État, à Gembloux. — Aménagement des locaux	100,000 »
93	Institut normal supérieur d'économie ménagère agricole. — Aménagement des locaux. — Ameublement	300,000 »
94	Station agronomique. — Aménagements des locaux	50,000 »
TOTAL DU TABLEAU VII (Ministère de l'Agriculture). fr.		

TABEL VII. — MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
11,500 »	<p style="text-align: center;">HOOFDSTUK VIII.</p> <p style="text-align: center;">ONVOORZIENE UITGAVEN.</p> <p>Onvoorziene, in de begroting niet vermelde uitgaven. — Hulp gelden te verleenen, wegens kosten van laatste ziekte en begrafenis, aan de familiën van overleden ambtenaren en beambten of van gepensioneerde agenten die zich in een benarden toestand bevinden — Uitzonderlijk te verleenen hulp gelden aan andere dan bij artikel 11 vermelde personen.</p> <p>Jaarrenten en pensioenen, verleend : 1^o aan gewezen agenten, niet meer in staat hun ambt te vervullen; 2^o aan weduwen en weezen van beambten, overleden bij het uitoefenen hunner bediening.</p>	89 90
23,989,708 »	TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAVEN.	
460,000 »	<p style="text-align: center;">TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.</p> <p style="text-align: center;">HOOFDSTUK IX.</p> <p style="text-align: center;">VERSCHILLENDE DIENSTEN.</p> <p style="text-align: center;"><i>Landbouw en tuinbouw.</i></p> <p>Algemeene Landbouwoptelling. — Statistieken en allerlei</p> <p>'s Rijks instituut van landbouwkunde, te Gemblours. — Inrichting der lokalen</p> <p>Hooger normaal-instituut van landbouwhuisbondkunde. — Inrichting der lokalen, meubeleering.</p> <p>Statie van Landbouwkunde. — Inrichting der lokalen</p>	91 92 93 94
24,449,708 »	TOTAAL VAN TABEL VII (Ministerie van Landbouw).	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU VII

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.				
CHAPITRE 1^{er}				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
a.		Traitement du Ministre	fr.	35,000
b.		Frais de représentation		9,000
»		Traitements d'activité et de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements du personnel de province détaché à l'administration centrale Salaires (y compris une somme de 150,600 francs pour indemnité mobile de vie chère)		
		GRADES.	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.
		Dépenses.		
A — Fonctionnaires, employés et gens de service; personnel détaché à l'administration centrale.				
		Secrétaire général	1	21,900
		Directeurs généraux	6	16,200 à 20,350
		Inspecteurs généraux	3	14,900 à 18,800
		Directeurs et inspecteurs principaux	10	12,950 à 16,450
		Chefs de division et inspecteurs	8	11,000 à 14,100
		Agronome de 1 ^{re} classe	1	10,350 à 11,650
		Chefs de bureau et inspecteurs adjoints	12	9,150 à 11,600
		Sous-chefs de bureau et agents techniques de 1 ^{re} classe	10	7,650 à 8,750
		Commis de 1 ^{re} classe et agents techniques de 2 ^e classe	7	6,550 à 7,200
		Commis de 2 ^e classe et agents techniques de 3 ^e classe	8	5,500 à 6,200
		Commis de 5 ^e classe	4	4,500 à 5,200
		Sténo-dactylographes	5	4,500 à 8,400
		Dactylographes et expéditionnaires	11	3,700 à 6,300
		Expéditeurs	3	3,650 à 6,200
		Huissiers, messagers, garçons de bureau	17	3,850 à 6,550
		Nettoyeurs	10	1,600 à 1,800
		Imprimeurs-autographes	2	3,650 à 6,200
		Agents temporaires	5	»
		Salaires, etc.	»	»
		Indemnités de résidence et familiale	»	»
		Indemnité de vie chère (charge temporaire)	»	»
		TOTAL	123	fr. 1,192,898
B — Administration centrale des Eaux et Forêts.				
		Directeur général	1	16,300 à 20,350
		Inspecteurs généraux	2	14,900 à 18,800
		Inspecteurs	4	10,350 à 13,300
		Sous-inspecteurs	3	8,400 à 9,700
		Gardes généraux	2	6,058 à 7,650
		Garde général-adjoint	1	5,200
		Brigadiers sédentaires	2	3,400 à 4,500
		Frais de résidence et indemnité familiale	»	»
		Indemnités de vie chère (charge temporaire)	»	»
		TOTAL	15	fr. 189,472
»		Indemnités pour travaux extraordinaires, secours, etc.		
				A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
44,000	44,000	,	,	
1,382,570	1,063,600	318,770	,	ART. 2. — Augmentation résultant de l'allocation d'indemnités de vie chère, du relèvement des indemnités familiales et d'augmentations normales de traitements.
39,000	35,000	4,000	»	ART. 3. — Augmentation résultant des transferts des articles 45, 49 et 85 (ancien).
1,465,370	1,142,600	322,770	,	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,465,570	1,142,600	322,770	»	
166,000	100,000	66,000	»	<p>ART. 4. — Majoration provenant de l'augmentation du tarif des frais de voyage du personnel de l'Administration centrale. L'augmentation sollicitée n'est en réalité que de 45,000 francs par suite du transfert à l'article 4 des sommes suivantes :</p> <p>de l'article 21 fr. 5,000 » Id. 44 2,000 » Id. 46 7,000 » Id. 50 3,000 » et de trois articles des Eaux et Forêts 4,000 »</p> <p>TOTAL fr. 21,000 »</p>
553,000	276,000	57,000	»	<p>ART. 5. — Cette augmentation est due à la cherté des fournitures de bureau, du papier, du combustible, ainsi qu'au relèvement des prix du gaz, de l'électricité, etc. Une somme de 1,500 francs a été transférée de l'article 74 à l'article 5.</p>
57,000	50,000	»	15,000	ART. 6. — Réduction provenant de la suppression de la somme de 15,000 francs inscrite au budget de 1920 en charge temporaire.
20,000	32,000	»	12,000	ART. 7. — Le nombre des conseillers est réduit à 2.
5,000	5,000	»	»	
55,000	5,000	50,000	»	ART. 9. — Augmentation représentant la quote-part du Département dans les dépenses du Comité supérieur de contrôle.
2,081,570	1,610,600	495,770	25,000	
AUGMENTATION. fr.		470,770		
10,000	10,000	»	»	
4,000	4,000	»	»	
14,000	14,000	»	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.															
CHAPITRE III.																	
AGRICULTURE.																	
	a.	Indemnités pour chevaux et bestiaux abattus par ordre de l'autorité . . . , fr. 16,000 »															
	b.	Indemnités pour bêtes bovines et porcines abattues ou saisies pour cause de tuberculose 800,000 »															
	c.	Indemnités pour bêtes bovines mortes ou abattues et reconnues atteintes de charbon 95,000 »															
	d.	Frais à résulter du paiement de ces indemnités. — Achat de tuberculine, mal-léine, vaccins anti-charbonneux, vaccins et sérums contre le rouget du porc. — Recherche de nouveaux sérums, subsides — Mesures à prendre contre la propa-gation de maladies contagieuses du bétail; salaires. Frais d'achat, de transport et d'utilisation de matières désinfectantes, matériel, etc. — Dépenses diverses. 250,000 »															
12	e.	Enlèvement et destruction de cadavres d'animaux impropres à la consom-mation; frais d'achat, de transport et d'utilisation de matières désinfectantes; frais de vacations des vétérinaires en exécution des règlements sur la tuberculose 200,000 »															
	f.	Subsides aux fonds provinciaux d'agriculture 18,000 »															
	g.	Subsides aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre les pertes de chevaux et bestiaux 555,000 »															
	h.	Subsides aux provinces en exécution des règlements provinciaux pour l'amélio-ration des races bovine et chevaline : encouragements, achat de médailles . . 600,000 »															
	i.	Primes nationales de conservation, frais de jurys, médailles, diplômes, achat de collections, etc. 45,000 »															
	j.	Subsides aux sociétés et syndicats d'élevage pour l'amélioration des races bovine, chevaline et porcine et des autres races d'animaux domestiques (chèvres, moutons, volailles, chiens, abeilles, lapins). Institut de zootechnie, comité technique de l'élevage. Subsides. Etudes et recherches en vue de l'amélioration des races d'animaux domestiques. 666,000 »															
<i>Service des conseillers de zootechnie.</i>																	
13		Traitements, salaires (y compris une somme de 4,800 francs pour indemnité mobile de vie chère)															
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th data-bbox="954 1688 1050 1756">NOMBRE d'agents.</th> <th data-bbox="1050 1688 1230 1756">TRAITEMENT annuel.</th> <th data-bbox="1230 1688 1385 1756">CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="954 1756 1050 1800">4</td> <td data-bbox="1050 1756 1230 1800">6,900 à 11,650</td> <td data-bbox="1230 1756 1385 1800">36,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="954 1800 1050 1845">»</td> <td data-bbox="1050 1800 1230 1845">»</td> <td data-bbox="1230 1800 1385 1845">3,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="954 1845 1050 1890">»</td> <td data-bbox="1050 1845 1230 1890">»</td> <td data-bbox="1230 1845 1385 1890">4,800</td> </tr> <tr> <td data-bbox="954 1890 1050 1935">TOTAL</td> <td data-bbox="1050 1890 1230 1935">4 fr.</td> <td data-bbox="1230 1890 1385 1935">43,800</td> </tr> </tbody> </table>			NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.	4	6,900 à 11,650	36,000	»	»	3,000	»	»	4,800	TOTAL	4 fr.	43,800
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.															
4	6,900 à 11,650	36,000															
»	»	3,000															
»	»	4,800															
TOTAL	4 fr.	43,800															
A REPORTER. fr.																	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920	DIFFÉRENCES		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,945,000	2,764,000	181,000	.	<p>ART. 12. — Les frais de voyage des membres du jury pour les primes nationales ont dû être augmentés à cause du relèvement du prix des coupons. Les médailles décernées aux éleveurs ont augmenté de prix. L'expérience a démontré que l'augmentation des rendements des animaux domestiques, à laquelle correspond un accroissement considérable de la richesse nationale, ne s'obtient pratiquement que par des encouragements destinés à établir entre les éleveurs l'émulation indispensable. Cette augmentation des rendements a comme point de départ des études et des recherches scientifiques coûteuses qui doivent se poursuivre sans interruption, sous peine de compromettre les résultats acquis ou de laisser échapper des bénéfices réalisables dans l'exploitation du bétail. C'est pour parer à ces dépenses indispensables qu'une augmentation de crédit de 5,000 francs est sollicité au litt. i et de 376,000 francs au litt. j; elles sont compensées, à concurrence de 200,000 francs, par la diminution apportée au litt. b.</p> <p>Le libellé de l'article a été complété de manière à comprendre les dépenses nécessitées par les études et recherches dont il est question ci-dessus.</p>
43,800	39,000	4,800	.	<p>ART. 13. — Augmentation devant servir à payer les indemnités de vie chère.</p>
2,988,800	2,803,000	185,800	.	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																												
		REPORT. fr.																												
14	»	Frais de tournées, de voyage et de missions																												
15	»	Matériel, frais de bureau, dépenses diverses																												
		<i>Inspection vétérinaire.</i>																												
16	»	Traitements d'activité et de disponibilité. Salaires (y compris une somme de 28.800 francs pour indemnité mobile de vie chère)																												
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENT annuel.</th> <th>CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteurs vétérinaires de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: center;">12</td> <td style="text-align: center;">10,350 à 11,650</td> <td style="text-align: center;">136,900</td> </tr> <tr> <td>Id. id. 2^e classe</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">8,400 à 9,700</td> <td style="text-align: center;">57,000</td> </tr> <tr> <td>Id. id. adjoints</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">6,900 à 8,100</td> <td style="text-align: center;">38,700</td> </tr> <tr> <td>Indemnités de résidence et familiale</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">14,400</td> </tr> <tr> <td>Id. de vie chère (charge temporaire)</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">28,800</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTALS</td> <td style="text-align: center;">23</td> <td style="text-align: center;">fr.</td> <td style="text-align: center;">275,800</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.	Inspecteurs vétérinaires de 1 ^{re} classe	12	10,350 à 11,650	136,900	Id. id. 2 ^e classe	6	8,400 à 9,700	57,000	Id. id. adjoints	5	6,900 à 8,100	38,700	Indemnités de résidence et familiale	»	»	14,400	Id. de vie chère (charge temporaire)	»	»	28,800	TOTALS	23	fr.	275,800
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.																											
Inspecteurs vétérinaires de 1 ^{re} classe	12	10,350 à 11,650	136,900																											
Id. id. 2 ^e classe	6	8,400 à 9,700	57,000																											
Id. id. adjoints	5	6,900 à 8,100	38,700																											
Indemnités de résidence et familiale	»	»	14,400																											
Id. de vie chère (charge temporaire)	»	»	28,800																											
TOTALS	23	fr.	275,800																											
17	»	Indemnités, secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin																												
18	»	Frais de tournées, de voyage et de missions des inspecteurs vétérinaires ainsi que des inspecteurs vétérinaires suppléants et des médecins vétérinaires agréés																												
19	»	Matériel, frais de bureau. Bulletin du service de la police sanitaire. Impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques																												
		<i>Associations et publications agricoles.</i>																												
20	»	Conseil supérieur de l'agriculture : traitement du secrétaire. Dépenses diverses																												
	a.	Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles et associations agricoles libres. Subsidés pour concours, expositions et congrès agricoles. Subsidés et encouragements à des sociétés agricoles et notamment aux associations établies entre cultivateurs de houblon. Subsidés aux sociétés coopératives de crédit agricole, pour frais de premier établissement et pour le service d'inspection organisé par les caisses centrales de crédit agricole. Encouragements. Missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture fr. 275,000 »																												
21	b.	Acquisition d'ouvrages et de publications agricoles; enquêtes, statistiques, dépenses diverses 25,000 »																												
		A REPORTER. fr.																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,988,800	2,803,000	185,800	»	
22,000	22,000	»	»	
10,000	10,000	»	»	
275,800	225,000	50,800	»	ART. 16. — Cette majoration est nécessaire pour assurer le paiement des indemnités de vie chère ainsi que pour faire face aux augmentations réglementaires de traitement à accorder en 1921. — Elle servira également à payer les indemnités familiales dont le taux a été relevé.
12,000	12,000	»	»	
180,000	180,000	»	»	
100,000	65,000	35,000	»	ART. 19. — Les fournitures de papier et les frais d'impression entraînent des dépenses qu'il est impossible de solder sans une augmentation évaluée à 35,000 francs.
15,000	15,000	»	»	
300,000	350,000	»	50,000	ART. 21. — Le crédit a été fixé en tenant compte des besoins présumés de 1921. La diminution de 50 000 francs comprend une somme de 3,000 francs prévue pour le paiement de missions à confier à des fonctionnaires de l'administration centrale, et qui est transférée à l'article 4.
3,903,600	3,682,000	271,600	50,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTE des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.		
ENSEIGNEMENT VÉTÉRINAIRE.					
<i>École de médecine vétérinaire de l'État.</i>					
22	•	Traitements d'activité et de disponibilité. Salaires, secours, indemnités, etc (y compris une somme de 54,900 francs pour indemnité mobile de vie chère)			
			NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel	CHARGES.
Directeur			1	14,900 à 18,800	
Indemité pour le directeur			»	2,000	
Professeurs ordinaires			8	14,900 à 18,800	
Professeurs extraordinaires			2	12,500 à 15,600	241,100
Agréés			2	9,000 à 11,000	
Assistants			3	7,000 à 8,000	
Chargé de cours			1	9,000	
Administrateur-économé.			1	11,000 à 12,500	
Agent comptable			1	6,000 à 9,000	
Surveillants			2	5,500 à 8,000	
Prosecteur					
Préparateurs			2	5,800 à 7,800	
Mécanicien-électricien					
Maréchal					
Chef infirmier					
Garçons de laboratoire			11	4,100 à 6,100	161,540
Jardiniers					
Chauffeurs					
Concierge					
Homme de service					
Infirmiers			12	3,700 à 5,700	
Aide-chauffeur					
Nominations provisoires				3,400	
Salaires				8,000	
Indemnités de résidence et familiale				41,425	
Indemnité de vie chère (charge temporaire)				51,900	109,560
Indemnités et secours				5,253	
Totaux			46 fr.	515,000
23	•	Frais de tournées, de voyage et de missions. Commissions de surveillance, jurys, etc.; dépenses diverses. Bourses d'études. Bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires, prévues par la loi sur l'enseignement vétérinaire			
24	•	Matériel. Frais de bureau. Publication des cours. Impressions. Dépenses diverses			
ENSEIGNEMENT DE LA MARÉCHALERIE.					
<i>École centrale pratique de maréchalerie de l'État.</i>					
25	•	Traitements, salaires, etc. (y compris une somme de 1.200 francs pour indemnité mobile de vie chère)			
26	•	Matériel, commission de surveillance, jurys, etc. Dépenses diverses			
<i>Conférences de maréchalerie.</i>					
27	•	Cours temporaires. Jurys, indemnités, dépenses diverses.			
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,903,600	3,682,000	271,600	50,000	
545,000	588,420	126,580	"	ART. 22. — Cette augmentation est nécessaire pour assurer le paiement des traitements mis en concordance avec ceux des professeurs d'université et aussi pour faire face aux majorations réglementaires à accorder au personnel en 1921.
22,000	20,200	1,800	"	ART. 23. — Majoration indispensable pour liquider, en 1921, les frais de la commission de surveillance et les frais de voyage.
568,500	246,000	122,500	"	ART. 24. — L'augmentation porte principalement sur les frais de chauffage, les impressions, etc., à résulter du nombre plus grand des élèves qui suivront des cours spéciaux.
25,000	23,000	2,000	"	ART. 25 à 27. — Ces majorations sont nécessaires par suite du relèvement des indemnités du personnel de l'Ecole et des conférenciers. Elles se justifient, en outre, par l'augmentation des prix du charbon et du fer nécessaires à l'Ecole de maréchalerie.
13,000	12,000	3,000	"	
25,000	20,000	5,000	"	
4,874,100	4,391,620	552,480	50,000	
AUGMENTATION. . fr.		482,480		

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE IV.				
ENSEIGNEMENT AGRICOLE.				
Traitements d'activité et de disponibilité. Salaires (y compris une somme de 87,600 francs pour indemnité mobile de vie chère) :				
28	a.	Institut agronomique de l'État, à Gembloux	fr.	584,065 »
	b.	Institut agronomique de l'État, à Gand		192,600 »
	c.	École moyenne pratique d'agriculture de Huy		80,250 »
INSTITUT AGRONOMIQUE DE L'ÉTAT, A GEMBOUX.				
<i>Personnel enseignant.</i>				
		Supplément de traitement du recteur	»	2,500
		Supplément de traitement du secrétaire du conseil académique	»	1,000
		Supplément de traitement du directeur de la ferme	»	2,000
		Professeurs ordinaires	10	14,900 à 18,800
		Professeurs extraordinaires	5	12,500 à 15,600
		Assistants	5	7,000 à 10,000
		Assistants temporaires	2	6,000
		Chargés de cours	7	1,500 à 6,050
		Chef des travaux	1	11,000 à 12,000
		Section coloniale à créer (arrêté royal du 8 avril 1920)	»	»
<i>Personnel administratif.</i>				
		Administrateur-économiste	1	11,000 à 12,500
		Comptables	2	6,000 à 9,000
		Surveillants	5	5,500 à 8,000
		Jardiniers démonstrateurs	2	5,800 à 7,800
		Préparateur	1	4,100 à 6,100
		Jardiniers et garçons de laboratoire	6	4,100 à 6,100
		Hommes de service et concierges	4	3,400 à 5,700
		Personnel ouvrier	»	»
		Indemnité de vie chère (en charge temporaire)	»	»
		Indemnités de résidence et familiale	»	»
		TOTAUX	49	fr. 584,065
INSTITUT AGRONOMIQUE DE L'ÉTAT, A GAND.				
<i>Personnel enseignant.</i>				
		Professeurs ordinaires	2	14,900 à 18,800
		Chargés de cours	12	3,500 à 6,000
		Assistants temporaires	4	6,000
<i>Personnel administratif.</i>				
		Comptable	1	6,000 à 9,000
		Préparateurs	2	5,800 à 7,800
		Garçons de laboratoire	2	4,100 à 6,100
		Concierge	1	5,100 à 5,700
		Personnel ouvrier	»	»
		Indemnités de résidence et familiale	»	»
		Indemnité de vie chère (en charge temporaire)	»	»
		TOTAUX	24	fr. 192,600
ÉCOLE MOYENNE D'AGRICULTURE DE L'ÉTAT DE HUY.				
		Directeur	1	6,050 à 11,650
		Professeurs	4	6,050 à 11,650
		Surveillants	2	3,400 à 4,750
		Secrétaire de la Commission de surveillance	1	1,800
		Concierge	1	1,800
		Agents temporaires	»	»
		Cours de religion	»	»
		Indemnités de résidence et familiale	»	»
		Indemnité de vie chère (en charge temporaire)	»	»
		TOTAUX	9	fr. 80,250
A REPORTER fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
856,915	551,020	505,895	.	ART. 28. — Augmentation due à la création d'une section coloniale à l'Institut agronomique de l'État, à Gembloux, à l'ouverture du nouvel Institut agronomique, à Gand, à la mise en concordance des traitements du personnel de ces établissements avec ceux des professeurs d'université, à l'allocation des indemnités de vie chère.
856,915	551,020	505,895	.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
856,915	551,020	305,895	»	
7,400	6,400	1,000	»	ART. 29. — Augmentation résultant de l'ouverture de l'Institut agronomique de l'Etat, à Gand.
8,000	6,600	1,400	»	ART. 30. — Augmentation résultant de l'application du nouveau tarif des frais de voyage et de missions.
320,800	245,500	77,500	»	ART. 31. — Cette augmentation se justifie par la hausse du combustible, du gaz et de tous les produits nécessaires aux Instituts agronomiques à Gand et à Gembloux.
72,950	46,500	26,450	»	ART. 32. — Augmentation nécessaire par suite de la nomination d'un concierge-surveillant et de l'allocation d'indemnités de vie chère. Au budget de 1920, les indemnités aux chargés de cours n'étaient prévues que pour une période scolaire de trois mois.
5,000	2,000	3,000	»	ART. 33. — Le crédit de 2,000 francs alloué en 1920 ne portait que sur une période de trois mois.
5,000	5,000	2,000	»	ART. 34. — Augmentation de 2,000 francs transférée de l'art. 46.
70,000	20,000	50,000	»	ART. 35. — Augmentation justifiée par la hausse du combustible, du gaz, de l'électricité et de tous les objets nécessaires au fonctionnement régulier de l'Institut. Les frais d'exploitation de la ferme qui, en 1920, étaient prélevés sur le crédit de l'art. 99 (Dépenses exceptionnelles) sont rattachés à l'art. 58, en 1921.
40,000	60,000	»	20,000	
348,225	311,000	37,225	»	ART. 36. — Le crédit de 40,000 francs est suffisant pour 1921. ART. 37. — Le crédit a été fixé en tenant compte d'une part, de l'octroi de l'indemnité de vie chère, et, d'autre part, de la modification apportée au cadre du personnel.
1,734,290	1,249,820	504,470	20,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA- ture des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																												
		REPORT. . . . fr.																												
38	»	Indemnités, secours, etc																												
39	»	Frais de tournées, de voyage et de missions.																												
40	»	Matériel, frais de bureau, jurys, etc.																												
41	»	Conférences agricoles : indemnités aux conférenciers, frais divers — Enseignement agricole moyen et primaire — Subsidés. — Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion de conférences agricoles, — Conseil de perfectionnement de l'enseignement agricole. — Bibliothèques agricoles. Fonctionnement. Congrès. Expositions. — Enquêtes. — Frais divers																												
		<i>Service des agronomes de l'État.</i>																												
42	»	Traitements d'activité et de disponibilité. Salaires (y compris une somme de 44,500 francs pour indemnité mobile de vie chère).																												
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENT annuel.</th> <th>CHARGES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Agronomes de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: center;">16</td> <td style="text-align: center;">10,500 à 14,650</td> <td style="text-align: right;">174,587 50</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e classe</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">8,400 à 9,700</td> <td style="text-align: right;">93,750 —</td> </tr> <tr> <td>Id. adjoints</td> <td style="text-align: center;">13</td> <td style="text-align: center;">6,000 à 7,650</td> <td style="text-align: right;">93,150 —</td> </tr> <tr> <td>Indemnités de résidence et familiale</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">19,877 50</td> </tr> <tr> <td>Id. de vie chère (<i>charge temporaire</i>)</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">44,500 —</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAL.</td> <td style="text-align: center;">49</td> <td style="text-align: center;">fr.</td> <td style="text-align: right;">425,665 —</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES	Agronomes de 1 ^{re} classe	16	10,500 à 14,650	174,587 50	Id. de 2 ^e classe	10	8,400 à 9,700	93,750 —	Id. adjoints	13	6,000 à 7,650	93,150 —	Indemnités de résidence et familiale	»	»	19,877 50	Id. de vie chère (<i>charge temporaire</i>)	»	»	44,500 —	TOTAL.	49	fr.	425,665 —
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES																											
Agronomes de 1 ^{re} classe	16	10,500 à 14,650	174,587 50																											
Id. de 2 ^e classe	10	8,400 à 9,700	93,750 —																											
Id. adjoints	13	6,000 à 7,650	93,150 —																											
Indemnités de résidence et familiale	»	»	19,877 50																											
Id. de vie chère (<i>charge temporaire</i>)	»	»	44,500 —																											
TOTAL.	49	fr.	425,665 —																											
43	»	Indemnités, secours, etc																												
44	»	Frais de tournées, de voyage et de missions																												
45	»	Matériel, frais de bureau, etc.																												
		<i>Service des champs d'expériences agricoles, etc.</i>																												
46	a.	Frais des champs d'expériences et de démonstration pour l'agriculture. Subsidés. Frais d'études fr. 44,000 »																												
	b.	Expériences et démonstrations relatives à l'alimentation du bétail 22,500 »																												
	c.	Acquisition d'ouvrages agricoles; missions et commissions spéciales; enquêtes, statistiques, impressions, documentation dans l'intérêt de l'enseignement de la science agricole. — Dépenses diverses 100,000 »																												
		<i>Institut international d'agriculture de Rome.</i>																												
47	»	Frais de participation de la Belgique. — Traitement du délégué au Comité permanent Indemnité de résidence, etc (y compris une somme de 4,200 francs pour indemnité mobile de vie chère)																												
		A REPORTER. . . . fr.																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
1,754,290	1,249,820	504,470	20,000	
3,000	3,000	»	»	
50,000	54,700	»	4,700	ART. 39. — Un crédit de 50,000 francs est suffisant pour 1921.
135,000	135,000	»	»	ART. 40. — Le mot « jurys » a été ajouté au libellé pour permettre l'imputation des jetons de présence, etc., des membres des jurys chargés de procéder à l'examen des assistantes de l'enseignement ménager agricole ambulante.
597,000	597,000	»	»	ART. 41. — Le mot « matériel » a été remplacé dans le libellé par le mot « fonctionnement » qui convient mieux. A l'avenir, le prix d'acquisition d'ouvrages agricoles sera imputé sur l'article 46.
425 663	427,200	»	1,535	ART. 42. — Par suite du transfert à l'administration centrale d'un agronome de 1 ^{re} classe, le créditsollicité est suffisant pour 1921.
4,000	8,800	»	4,800	ART. 43. — La diminution de 4,800 francs comprend une somme de 1,000 francs, à transférer à l'article 3.
157,250	138,500	18,950	»	ART. 44. — Le tarif des frais de voyage des agronomes a dû être majoré. L'augmentation sollicitée a été fixée en tenant compte d'une somme de 3,000 francs transférée de l'article 46 et d'une somme de 2,000 francs à transférer à l'article 4.
56,200	51,750	24,450	»	ART. 45. — Augmentation justifiée par les renchérissements du matériel et par l'augmentation des frais de bureau des agronomes.
166,500	195,000	»	28,500	ART. 46. — Diminution : 28,500 francs dont il y a lieu de transférer à l'article 4, 7,000 francs ; à l'article 34, 2,000 francs ; et à l'article 44, 5,000 francs. Le mot « subsides » a été intercalé dans le libellé du littéra a, afin de pouvoir encourager les personnes et les organismes qui consentent à établir des champs d'expériences agricoles dont l'utilité est incontestable. Au littéra c, le mot « souscriptions » a été remplacé par les mots « acquisitions d'ouvrages agricoles » qui sont plus exacts.
52,600	51,000	1,600	»	ART. 47. — Augmentation justifiée, entre autre, par l'allocation de l'indemnité de vie chère.
3,161,505	2,671,570	549,470	59,535	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																																																																																																												
		REPORT. . . . fr.																																																																																																												
STATIONS AGRONOMIQUES ET EXPÉRIMENTALES. LABORATOIRES D'ANALYSES.																																																																																																														
- Traitements d'activité et de disponibilité. Salaires (y compris une somme de 101,400 francs pour indemnité mobile de vie chère) :																																																																																																														
<i>Station de chimie et de physique agricoles</i>																																																																																																														
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 45%;">TRAITEMENT annuel.</th> <th style="width: 40%;">CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>10,350 à 11,650</td> <td>15,900 (*)</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>8,800 à 9,700</td> <td>19,400</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>3,900</td> <td>5,900</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>5,400 à 4,750</td> <td>8,150</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>4,100 à 5,200</td> <td>20,800</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>10,600</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>1,500</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>7,500</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;"><i>Station entomologique.</i></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>950</td> <td>950</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>7,200 à 8,400</td> <td>7,200</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>250</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>150</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>900</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;"><i>Station de phytopathologie.</i></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>950</td> <td>950</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>4,100</td> <td>4,100</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>1,050</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>150</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>900</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;"><i>Station laitière.</i></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,400</td> <td>1,400</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>7,200 à 8,400</td> <td>8,400</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>4,100</td> <td>4,100</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>4,600</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>300</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>2,400</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;"><i>Station de génie rural.</i></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>950</td> <td>950</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>4,100</td> <td>4,100</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>4,300</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>150</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>900</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">A REPORTER</td> <td style="text-align: right;">19 131,150</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: right;">A REPORTER. . . . fr.</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.	1	10,350 à 11,650	15,900 (*)	2	8,800 à 9,700	19,400	1	3,900	5,900	2	5,400 à 4,750	8,150	4	4,100 à 5,200	20,800	»	»	10,600	»	»	1,500	»	»	7,500	<i>Station entomologique.</i>			1	950	950	1	7,200 à 8,400	7,200	»	»	250	»	»	150	»	»	900	<i>Station de phytopathologie.</i>			1	950	950	1	4,100	4,100	»	»	1,050	»	»	150	»	»	900	<i>Station laitière.</i>			1	1,400	1,400	1	7,200 à 8,400	8,400	1	4,100	4,100	»	»	4,600	»	»	300	»	»	2,400	<i>Station de génie rural.</i>			1	950	950	1	4,100	4,100	»	»	4,300	»	»	150	»	»	900	A REPORTER		19 131,150	A REPORTER. . . . fr.		
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.																																																																																																												
1	10,350 à 11,650	15,900 (*)																																																																																																												
2	8,800 à 9,700	19,400																																																																																																												
1	3,900	5,900																																																																																																												
2	5,400 à 4,750	8,150																																																																																																												
4	4,100 à 5,200	20,800																																																																																																												
»	»	10,600																																																																																																												
»	»	1,500																																																																																																												
»	»	7,500																																																																																																												
<i>Station entomologique.</i>																																																																																																														
1	950	950																																																																																																												
1	7,200 à 8,400	7,200																																																																																																												
»	»	250																																																																																																												
»	»	150																																																																																																												
»	»	900																																																																																																												
<i>Station de phytopathologie.</i>																																																																																																														
1	950	950																																																																																																												
1	4,100	4,100																																																																																																												
»	»	1,050																																																																																																												
»	»	150																																																																																																												
»	»	900																																																																																																												
<i>Station laitière.</i>																																																																																																														
1	1,400	1,400																																																																																																												
1	7,200 à 8,400	8,400																																																																																																												
1	4,100	4,100																																																																																																												
»	»	4,600																																																																																																												
»	»	300																																																																																																												
»	»	2,400																																																																																																												
<i>Station de génie rural.</i>																																																																																																														
1	950	950																																																																																																												
1	4,100	4,100																																																																																																												
»	»	4,300																																																																																																												
»	»	150																																																																																																												
»	»	900																																																																																																												
A REPORTER		19 131,150																																																																																																												
A REPORTER. . . . fr.																																																																																																														

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,161,505	2,671,570	549,470	59,535	
801,850	616,400	185,750	»	(*) Application de l'article 4 du règlement organique.
3,963,555	3,287,670	735,220	59,535	ART. 48. — L'augmentation sollicitée se justifie par l'allocation d'indemnités de vic chère et par le relèvement de l'indemnité familiale. Elle permettra en outre d'accorder des augmentations réglementaires de traitement au personnel des stations et des laboratoires d'analyses.

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. . . . fr.		
		<i>Station de recherches pour l'amélioration des semences.</i>		
		REPORT. . . .	19 fr. 134,150
		Directeur	1	950 950
		Chef des travaux chimiques	1	8,800 à 9,600 9,600
		Assistants temporaires	3	4,100 12,300
		Salaires	»	» 18,000
		Indemnités de résidence et familiale	»	» 450
		Indemnité de vie chère (<i>charge temporaire</i>)	»	» 3,000
		<i>Station de zootechnie.</i>		
		Directeur	1	950 950
		Assistant temporaire	1	4,100 à 5,200 4,100
		Salaires	»	» 3,000
		Indemnités de résidence et familiale	»	» 150
		Indemnité de vie chère (<i>charge temporaire</i>)	»	» 900
		<i>Station de sylviculture.</i>		
		Directeur	1	950 950
		Assistant temporaire	1	4,100 à 5,200 4,100
		Garçon de laboratoire	1	3,400 à 4,750 3,400
		Indemnités de résidence et familiale	»	» 500
		Indemnité de vie chère (<i>charge temporaire</i>)	»	» 2,400
		Sous-stations et stations subsidiées	»	» 16,000
		<i>Laboratoires d'analyses de l'État.</i>		
		Directeurs	7	9,700 à 11,000 77,000
		Chefs des travaux chimiques	16	8,550 à 9,700 135,000
		Chimistes de 1 ^{re} classe	10	7,200 à 8,400 84,000
		Chimistes de 2 ^e classe	2	5,200 à 6,550 13,100
		Stagiaires	3	3,650 10,950
		Commis-comptables	7	4,100 à 6,050 38,450
		Garçons de laboratoire	10	3,400 à 4,750 46,150
		Indemnités de résidence et familiale	»	» 17,000
		Indemnité de vie chère (<i>charge temporaire</i>)	»	» 82,500
		Salaires	»	» 65,000
		TOTAUX	84 fr. 801,850
49	»	Indemnités, secours, etc.		
50	»	Frais d'inspection, de voyage, missions, etc. Frais de la commission consultative permanente des laboratoires et de la commission des sols et des climats Exécution de la loi sur la falsification des engrais, etc. Subsidés aux laboratoires provinciaux communaux et privés. . . .		
51	»	Matériel, frais de bureau, etc.		
		A REPORTER. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,963,553	3,287,670	755,220	59,555	
29,000	30,500	»	1,500	ART. 49. -- Diminution 1,500 francs dont il y a lieu de transférer 1,000 francs à l'article 3, pour payer des travaux effectués à l'administration centrale pour le service des laboratoires.
55,000	27,000	28,000	»	ART. 50. — Augmentation de 51,000 francs pour majorer les sub- sides à allouer aux laboratoires agréés. Diminution de 3,000 francs à transférer à l'article 4 pour missions à confier à des agents de l'administration centrale.
200,000	201,250	»	1,250	ART. 51. — Le crédit sollicité sera suffisant pour 1921.
4,247,553	3,546,420	765,220	62,285	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																							
		REPORT. . . . fr.																																							
		<i>Industries rurales. Génie rural.</i>																																							
52	»	Industries rurales. Etudes et vulgarisation. Subsidés																																							
	a.	Génie rural. Constructions rurales. Améliorations agricoles. Main-d'œuvre agricole. Embellissement de la vie rurale. Subsidés. Acquisition d'ouvrages pour le service du génie rural. fr. 45,000 »																																							
	b.	Conférences 5,000 »																																							
	c.	Publications 2,000 »																																							
55	d.	Missions 5,000 »																																							
		<i>Enseignement du génie rural.</i>																																							
	e.	Mécanique (écoles subsidiées) 20,000 »																																							
	f.	Mécanique (écoles ambulantes). 50,000 »																																							
54	»	Mise en valeur agricole des terres incultes. Enquêtes. Encouragements																																							
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.																																							
		CHAPITRE V.																																							
		OFFICE HORTICOLE.																																							
		<i>Jardin botanique de l'État.</i>																																							
		Traitements d'activité et de disponibilité. Salaires (y compris une somme de 58,200 francs pour indemnité mobile de vie chère) :																																							
55		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 40%;">TRAITEMENT annuel.</th> <th style="width: 30%;">CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>12,300 à 13,600</td> <td>15,600</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>9,700 à 11,000</td> <td>21,800</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>5,200 à 9,050</td> <td>9,700 (*)</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>7,200</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>4,100 à 6,050</td> <td>35,800</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>6,050</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>3,400 à 4,500</td> <td>5,450 (*)</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>3,400 à 4,750</td> <td>9,500</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>150,845</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>52,820</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>58,200</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAUX . . .</td> <td>fr. 328,965</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.	1	12,300 à 13,600	15,600	2	9,700 à 11,000	21,800	1	5,200 à 9,050	9,700 (*)	1	»	7,200	6	4,100 à 6,050	35,800	1	»	6,050	1	3,400 à 4,500	5,450 (*)	2	3,400 à 4,750	9,500	»	»	150,845	»	»	52,820	»	»	58,200	TOTAUX . . .		fr. 328,965
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.																																							
1	12,300 à 13,600	15,600																																							
2	9,700 à 11,000	21,800																																							
1	5,200 à 9,050	9,700 (*)																																							
1	»	7,200																																							
6	4,100 à 6,050	35,800																																							
1	»	6,050																																							
1	3,400 à 4,500	5,450 (*)																																							
2	3,400 à 4,750	9,500																																							
»	»	150,845																																							
»	»	52,820																																							
»	»	58,200																																							
TOTAUX . . .		fr. 328,965																																							
		(*) Application de l'article 10 du règlement organique																																							
56	»	Indemnités, secours, etc.																																							
		A REPORTER. . . . fr.																																							

DEVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,247,555	3,546,420	765,220	62,285	
25,000	20,000	5,000	.	Art. 52. — La création et le développement des petites industries agricoles (laiterie, siroperie, confiserie, vinaigrerie, fabriques de cidre, d'hydromel, etc.) doivent faire l'objet de la sollicitude du gouvernement. L'augmentation sollicitée permettra d'encourager les initiatives prises dans cet ordre d'idées.
107,000	80,000	27,000	.	Art. 53. — Augmentation 27,000 francs. Pour que le service du génie rural puisse exercer une activité efficace dans le vaste champ d'action qui lui est dévolu (voir rapport au Roi qui accompagne l'arrêté royal du 6 novembre 1919), il est nécessaire de généraliser dans toutes les provinces la création de bureaux techniques agricoles. Ceux-ci seraient organisés par les provinces et subventionnés par l'État à raison de 5,000 francs par province (credit litt. a). On assurerait ainsi l'application d'un principe fécond dans ses résultats : « Unité dans la direction, décentralisation dans l'action. » En attendant que ces services techniques provinciaux soient mis sur pied, il convient, sans plus tarder, de vulgariser par la voie des démonstrations, conférences, tracts, etc., toutes les mesures destinées à parer à la crise de la main d'œuvre agricole ou pouvant contribuer à augmenter le rendement économique de la production vivrière. Des expositions démonstratives portant surtout sur le perfectionnement de l'outillage, sur l'application de la mécanique et de l'électricité à la ferme et à la culture, sur la disposition judicieuse ou le meilleur aménagement des constructions, etc., devraient être organisées périodiquement dans chaque province à l'occasion de concours agricoles, dans les comices, associations, etc.
50,000	20,000	30,000	.	La question de l'outillage, de la mécanique, de l'aménagement des locaux etc., de même que les conditions de l'embellissement de la vie rurale, de la mise en valeur des terrains incultes, de l'assainissement des terrains fangeux, appartenant aux particuliers, de l'utilité des fosses à fumier, à purin, etc., doivent faire l'objet d'une vaste propagande par le moyen des conférences. Credit 5,000 francs (litt. b).
4,429,555	3,666,420	825,220	62,285	Pour remplir judicieusement sa mission, le service du Génie rural doit se documenter d'une façon complète tant par l'acquisition d'ouvrages que par l'envoi de missions à l'étranger. 7,000 francs sont prévus à cet effet aux litt. c et d.
AUGMENTATION. . fr.		762,935		Parallèlement à la propagande pour l'emploi de la mécanique, pour la mise en valeur des terrains incultes, etc., l'enseignement ad hoc à tous les degrés doit être organisé ou développé. Le crédit sollicité aux litt. e et f permettra de donner plus d'ampleur à l'enseignement du génie rural, et de multiplier les écoles fixes et ambulantes de mécanique agricole.
328,963	286,160	42,803	.	Art. 54. — L'étendue des terrains incultes appartenant aux particuliers est encore en Belgique d'environ 60,000 hectares. Le Gouvernement a pour devoir de mettre tout en œuvre pour transformer cette surface improductive en une double source de revenus : revenus pour le Trésor, puisque chaque parcelle cultivée sera susceptible d'impôts; revenus pour la collectivité par l'augmentation de la production. Le service du génie rural exercera une propagande active pour amener les propriétaires à défricher leurs landes. Mais il faut d'autres encouragements que des conseils. De l'avis des agronomes de l'État consultés, une prime de 2 francs par are serait de nature à encourager les intéressés à entreprendre ce travail dont les résultats sont incalculables. A raison de 2 francs par are, le Gouvernement aurait à supporter une charge de 12 millions. En exécutant le défrichement dans un délai maximum de 20 ans, nous aurions à prévoir au budget une somme de 600,000 francs par an dont le revenu en impôts atteindrait environ 15 à 20 % en sus de l'accroissement de la production vivrière. Cependant, par mesure d'économie, il n'est prévu pour cette année que 30,000 francs.
1,000	1,300	.	500	Art. 55. — Augmentation justifiée par l'allocation de l'indemnité de vie chère et par la majoration des indemnités familiales. Elle doit servir également au paiement du traitement de deux nouveaux assistants.
329,963	287,660	42,803	500	Art. 56. — Le crédit sollicité sera suffisant pour 1921.

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.																		
57		Frais de route du personnel et des membres de la commission de surveillance. Vacations, missions, etc.																			
58	a.	Dépenses de matériel et de culture. Frais de bureau, etc.	fr. 154,000 .																		
	b.	Musée forestier. Dépenses diverses	5,000 .																		
<i>Service des champs d'expériences horticoles, etc.</i>																					
59	a.	Champs d'expériences et de démonstration pour l'horticulture; subsides, dépenses diverses et frais d'études	fr. 7,700 .																		
	b.	Bureau officiel de renseignements commerciaux (annexe du Département de l'Agriculture) : frais d'études, matériel	4,855 .																		
	c.	Frais de développement des relations commerciales à l'étranger	15,367 .																		
	d.	Acquisition d'ouvrages horticoles. Missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'horticulture; enquêtes, statistiques, impressions. Divers et imprévus. — Convention phylloxérique	12,500 .																		
<i>Service phytopathologique. — Service des conseillers d'horticulture.</i>																					
60	»	Traitements d'activité et de disponibilité. Salaires (y compris une somme de 8,400 francs pour indemnité mobile de vie chère)																			
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENT annuel.</th> <th>CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>9,700 à 12,950</td> <td>10,350</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>6 050 à 9,700</td> <td>50,250</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>7,500</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>8,400</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">TOTAUX.</td> <td>76,500</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.	1	9,700 à 12,950	10,350	7	6 050 à 9,700	50,250	»	»	7,500	»	»	8,400	TOTAUX.		76,500	
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.																			
1	9,700 à 12,950	10,350																			
7	6 050 à 9,700	50,250																			
»	»	7,500																			
»	»	8,400																			
TOTAUX.		76,500																			
61	»	Indemnités, secours, etc.																			
62	»	Vacations, frais de route, missions, etc.																			
63	»	Matériel, frais de bureau, etc.																			
			A REPORTER. fr.																		

DÉVELOPPEMENTS, — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1921.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
529,963	287,660	42,803	500	
4,000	11,800	»	7,800	Art. 57. — Le crédit sollicité sera suffisant pour 1921
159,000	118,500	40,500	»	Art. 58. — Augmentation nécessitée par la cherté du combustible et des produits chimiques.
35,400	45,400	»	8,000	Art. 59. — Le crédit sollicité sera suffisant pour 1921.
76,300	66,000	10,300	»	Art. 60. — Majoration nécessaire pour les indemnités de vie chère et les augmentations de traitement réglementaires.
1,000	1,000	»	»	
52,900	45,900	7,000	»	Art. 62. — Augmentation résultant du nouveau tarif des frais de voyages.
4,100	4,100	»	»	
662,663	578,160	100,803	16,500	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		ENSEIGNEMENT HORTICOLE.			
		<i>Écoles moyennes pratiques d'horticulture de l'État.</i>			
		Traitements d'activité et de disponibilité. Salaires (y compris une somme de 63,900 francs pour indemnité mobile de vie chère) :			
			NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.
	a.	<i>École moyenne pratique d'horticulture de Vilvorde.</i>			
		Directeur	1	8,400 à 11,000	12,100 ⁽¹⁾
		Professeurs de culture	4	7,650 à 9,050	34,475
		Professeurs	3	5,200 à 6,900	19,850
		Chefs de culture	5	4,750 à 5,850	25,050
		Chefs jardiniers	2	5,400 à 4,750	8,850
64		Chef d'atelier	1	»	4,750
		Comptable	1	»	1,950
		Concierge	1	1,200 à 1,800	1,800
		Salaires	»	»	78,500
		Indemnités de résidence et familiale	»	»	17,205
		Indemnité de vie chère (charge temporaire)	»	»	48,000
					252,330 »
	b.	<i>École moyenne pratique d'horticulture de Gand.</i>			
		Directeur	1	8,400 à 11,000	11,750 ⁽¹⁾
		Professeur de culture	1	7,650 à 9,050	7,650
		Professeurs	4	5,200 à 6,900	23,750
		Chargés de cours	2	»	4,900
		Chefs de culture	3	4,750 à 5,850	13,550
		Surveillant	1	»	3,400
		Secrétaire-trésorier-chargé de cours	1	»	3,000
		Concierge	1	»	4,200
		Salaires	»	»	10,770
		Indemnités de résidence et familiale	»	»	8,500
		Indemnité de vie chère (charge temporaire)	»	»	15,900
					109,170 »
		A REPORTER. . . . fr.			

DEVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
662,665	578,160	100,805	16,500	
361,500	307,480	54,020	"	(¹) Application de l'article 8 ^{bis} du règlement organique. ART. 64. — L'augmentation sollicitée doit servir au paiement des indemnités de vie chère. (²) Application de l'article 8 ^{bis} du règlement organique.
1,024,165	885,640	154,875	16,500	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,024,165	885,640	154,823	16,300	
2,800	2,925	•	125	ART. 65. — Le crédit sollicité sera suffisant en 1921.
3,700	3,700	•	•	
38,400	43,400	•	5,000	ART. 67. — Le crédit sollicité sera suffisant en 1921.
5,000	10,000	•	5,000	ART. 68. — Le crédit sollicité sera suffisant en 1921.
140,000	120,000	20,000	•	ART. 69. — L'augmentation permettra de subsidier les écoles provinciales et de couvrir les frais des jurys des examens des jardiniers.
87,000	107,000	•	20,000	ART. 70. — Le crédit sollicité sera suffisant en 1921.
1,301,063	1,172,663	174,823	46,425	
AUGMENTATION. . . fr.		128,398		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,850,270	2,845,175	1,007,095	»	<p>ART. 71. — Le crédit primitif s'élevait à . . . 3,869,525 » Par suite de la suppression de trois articles affectés au personnel forestier, les crédits prévus aux dits articles ont été transférés à l'article 71. . . 410,425 »</p> <p style="text-align: right;">TOTAL . . . fr. 3,979,650 »</p> <p>dont il y a lieu de déduire 129,580 » transférés à l'article 2 Reste pour le crédit de l'article 71. 3,850,270 »</p> <p>Augmentation de 1,007,095 francs résultant de l'allocation des indemnités de vie chère, de la majoration des indemnités familiales et des transferts expliqués ci-dessus.</p>
13 000	10 000	3,000	»	ART. 72. — Augmentation de 5,000 francs provenant du transfert à cet article des crédits de deux articles supprimés.
99,000	76,900	22,100	»	ART. 73. — Augmentation nécessitée par la majoration des frais de tournée et de voyage. Les frais de route et de séjour du personnel forestier provincial doivent être imputés sur cet article. C'est pourquoi les mots « au personnel » ont été ajoutés au libellé. Augmentation de 25,100 francs et transfert de 1,000 francs à l'article 4.
160,000	134,500	25,700	»	ART. 74. — Majoration résultant de la création d'une masse d'habillement. Transfert de 1,500 francs à l'article 5.
»	35,250	»	35,250	ART. 75 (ancien). — Le crédit est transféré partie à l'article 2 et partie à l'article 71.
»	2,000	»	2,000	ART. 76 (ancien). — Crédit transféré à l'article 72.
4,122,270	5,101,625	1,057,895	37,250	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,122,270	3,101,625	1,057,895	37,250	
30,000	20,000	10,000	»	ART. 73. — Majoration due au relèvement des frais de voyage et aux dépenses plus élevées concernant l'enseignement.
85,000	60,060	24,940	»	ART. 76. — Augmentation justifiée par la cherté du matériel, des semences, etc.
550,000	450,000	100,000	»	ART. 77. — Majoration justifiée par l'augmentation des prix de la main d'oeuvre, des plants et des matériaux.
»	27,890	»	27,890	ART. 81 (ancien). — Le crédit a été rattaché à l'article 71.
»	1,000	»	1,000	ART. 82 (ancien). — Crédit transféré à l'article 72.
100,000	200,000	»	100,000	ART. 78. — Le crédit sollicité sera suffisant pour 1921.
»	54,500	»	54,500	ART. 84 (ancien). — Crédit transféré à l'article 71.
»	22,000	»	22,000	ART. 85 (ancien). — Crédit transféré par partie aux articles 79 et 80.
4,887,270	3,917,075	1,192,835	222,640	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.															
		REPORT. . . . fr.															
79	»	Commission de pisciculture et Conseil supérieur de la chasse. Frais de route et de séjour. Subsidés et encouragements. Dépenses diverses.															
80	»	Matériel Repeuplement des cours d'eau, création de bassins d'élevage, aménagement de frayères naturelles, sauvetage de poissons en cas de baisse des eaux. Faucardement, etc. Gratifications aux agents énumérés à l'article 24 de la loi sur la pêche et à l'article 24 de la loi sur la chasse. Dépenses diverses															
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . fr.															
		CHAPITRE VII.															
		VOIRIE COMMUNALE. COURS D'EAU, TERRAINS FANGEUX. TRAMWAYS ET MESSAGERIES.															
81	»	Subsidés aux communes et aux wateringues pour l'extension et l'amélioration de la voirie communale, l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables et des terrains fangeux ou marécageux, transport de matériaux de pavage ou d'empierrement															
82	»	Subsidés aux communes rurales pour les aider à assurer le bon entretien des chemins améliorés, avec l'intervention de l'État, comme chemins communaux d'intérêt agricole															
85	»	Subsidés aux provinces pour aider les communes à assurer le bon entretien des chemins vicinaux de grande communication améliorés															
84	»	Indemnités aux commissaires-voyers. — Jetons de présence et indemnités aux membres et au secrétaire du Comité des Tramways et autres commissions consultatives															
		<i>Service de l'Hydraulique agricole.</i>															
		Traitements d'activité et de disponibilité. Salaires (y compris une somme de 57,200 francs pour indemnité mobile de vie chère) :															
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents</th> <th>TRAITEMENT annuel.</th> <th>CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>6,900 à 11,650</td> <td>39,700</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>4,500 à 9,400</td> <td>62,000</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>3,850 à 7,200</td> <td>52,050</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>5,850 à 5,850</td> <td>51,750</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.	4	6,900 à 11,650	39,700	9	4,500 à 9,400	62,000	6	3,850 à 7,200	52,050	12	5,850 à 5,850	51,750
NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.															
4	6,900 à 11,650	39,700															
9	4,500 à 9,400	62,000															
6	3,850 à 7,200	52,050															
12	5,850 à 5,850	51,750															
85	a.	Ingenieurs Conducteurs et conducteurs adjoints Commis Brigadiers-surveillants															
		} 185,500 »															
85	b.	Indemnités de résidence et familiale. Salaires d'agents temporaires et d'ouvriers portemire, chaineurs, etc. Rémunération pour études techniques, expériences et travaux d'écriture															
		37,250 »															
	c.	Indemnité de vie chère (charge temporaire)															
		57,200 »															
86	»	Indemnités et secours au personnel de l'hydraulique agricole															
87	»	Frais de route et de séjour du personnel de l'hydraulique agricole															
88	»	Matériel de bureau, impressions. — Achat d'ouvrages techniques. — Acquisition et réparation d'instruments de topographie. — Matériel d'études et d'expériences. — Dépenses diverses. — Frais de bureau du personnel de l'hydraulique agricole.															
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . fr.															

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,887,270	3,917,075	1,192,835	222,640	
19,000	30,000	»	11,000	ART. 79. — Transfert à l'article 80 d'une somme de 10,000 francs et à l'article 4 d'une somme de 1,000 francs.
89,100	59,100	30,000	»	ART. 80. — Transfert de 10,000 francs de l'article 79. La majoration se justifie par la hausse des prix du matériel et de la main-d'œuvre. Le restant de l'augmentation provient d'un article supprimé.
4,995,370	4,006,175	1,222,835	233,640	
AUGMENTATION . . fr.		989,195		
3,200,000	3,200,000	»	»	
200,000	200,000	»	»	
2,500,000	2,500,000	»	»	
41,000	»	41,000	»	ART. 84 (nouveau). — Transfert de 39,500 francs de l'article 86 majoré de 1,500 francs. Outre le Comité des tramways, d'autres commissions sont ou seront créées, notamment pour l'étude des questions relatives au roulage et aux cours d'eau.
259,950	206,700	53,250	»	ART. 85. — Augmentation résultant de l'allocation d'indemnités de vie chère et de la majoration de l'indemnité familiale. L'augmentation sollicitée comprend, en outre, une somme de 7,550 francs nécessaire pour le paiement du salaire d'un personnel nouveau.
2,000	41,500	»	39,500	ART. 86. — La somme de 39,500 francs est transférée à l'article 84.
50,000	25,000	25,000	»	ART. 87. — Augmentation résultant de la majoration du taux des frais de voyage et de séjour.
30,000	25,500	4,500	»	ART. 88. — L'augmentation se justifie par le relèvement des frais de bureau du personnel de l'Hydraulique agricole.
6,282,950	6,198,700.	123,750	39,500	
AUGMENTATION . . fr.		84,250		

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
89	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 11
90	»	Rentes annuelles et pensions accordées : 1° à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions; 2° à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions
TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE IX.		
SERVICES DIVERS.		
<i>Agriculture et horticulture.</i>		
91	»	Recensement général de l'agriculture. — Statistiques et divers
	»	Ecole de médecine vétérinaire de l'Etat. Réoutillage, achat d'appareils scientifiques et microscopiques (<i>pour mémoire</i>)
92	»	Institut agronomique de l'État, à Gembloux. Aménagement des locaux
93	»	Institut normal supérieur d'économie ménagère agricole Aménagement des locaux. Ameublement
94	»	Station agronomique. — Aménagement des locaux.
	»	Écoles d'horticulture de l'État. Aménagement des locaux (<i>pour mémoire</i>).
	»	École moyenne pratique d'agriculture de l'État, à Huy. Remise en exploitation de la ferme (<i>pour mémoire</i>)
TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
10,000	10,000	»	»	
1,500	1,500	»	»	
11,500	11,500	»	»	
10,000	40,000	»	30,000	ART. 91. — Un crédit de 40,000 francs sera suffisant pour l'achèvement du recensement agricole de 1910.
»	25,000	»	25,000	ART. 97 (ancien). — Ce crédit ne sera plus nécessaire en 1921.
100,000	200,000	»	100,000	ART. 92. — Le crédit est destiné à continuer l'aménagement des locaux, commencé en 1919.
300,000	290,000	10 000	»	ART. 95. — Augmentation sollicitée pour compléter les travaux d'aménagement des locaux et pour l'achat de l'ameublement en 1921.
50,000	»	50 000	»	
»	50,000	»	50,000	ART. 94 (nouveau) — Le crédit de 200,000 francs alloué pour cet objet en 1919 n'a pu être utilisé. Les travaux devront être entamés en 1921.
»	40,000	»	40,000	ART. 100 et 101 (anciens). — Ces crédits ne seront plus nécessaires en 1921.
460,000	645,000	60,000	245,000	
DIMINUTION. , fr.		185,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h1>Récapitulation.</h1>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale.
II.	Pensions et secours
III.	Agriculture.
IV.	Enseignement agricole.
V.	Office horticole
VI.	Eaux et forêts
VII.	Voirie communale
VIII.	Dépenses imprévues
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.	
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
IX.	Services divers.
TOTAL (Ministère de l'Agriculture). fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,081,370 »	1,610,600 »	470,770 »	»	
14,000 »	14,000 »	»	»	
4,874,100 »	4,591,620 »	482,480 »	»	
4,429,555 »	3,666,420 »	762,935 »	»	
1,501,063 »	1,172,665 »	128,598 »	»	
4,995,370 »	4,006,175 »	989,195 »	»	
6,282,930 »	6,198,700 »	84,230 »	»	
11,500 »	11,500 »	»	»	
23,989,708 »	21,071,680 »	2,918,028 »	»	
460,000 »	645,000 »	»	185,000 »	
24,449,708 »	21,716,680 »	2,918,028 »	185,000 »	
AUGMENTATION . . . fr.		2,733,028		